

## SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 09 JUIN 2022

### 2022 - 10 ADHESION A L'ASSOCIATION RECIT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi neuf juin, le Bureau du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 02 juin 2022, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 8

Délégués présents : 7  
Votants : 7

Délégués présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, Président du SYDELA

Monsieur Patrick BERTIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur Didier MEYER, 4<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur Maurice BOUHIER, 6<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur Philippe CAILLON, 7<sup>ème</sup> Vice-Président

Délégués présents par visioconférence :

Monsieur Dominique DAVID, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, 5<sup>ème</sup> Vice-Président

Délégués absents :

Monsieur Frédéric DUNET, 1<sup>er</sup> Vice-Président (excusé)

Affichage le 09 juin 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles 2224-32 et 2224-34,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment ses articles 6-2 et 6-3,

Considérant que dans le cadre de ses activités liées à la production et la maîtrise de l'énergie, le SYDELA a pour objectif de mettre en place des dispositifs d'accompagnement facilitant l'émergence de projets d'énergies renouvelables sur le territoire départemental de Loire Atlantique.

Considérant que RECIT (Réseau des énergies renouvelables locales et citoyennes en Pays de la Loire) est un réseau lancé en 2013 dont une association a été créée en février 2021, regroupant notamment les :

- *Collectivités territoriales (dont les syndicats des Pays de la Loire)*
- *Porteurs de projets*
- *Acteurs publics*
- *Structures d'accompagnement*

Considérant que l'association a pour but notamment de :

- Promouvoir les énergies citoyennes
- Mettre en réseau les acteurs de l'énergie citoyenne
- Appuyer l'émergence de collectifs citoyens
- Accompagner les porteurs de projets
- Contribuer aux politiques publiques (Région Pays de la Loire, ADEME, Energie partagée, ...)

Considérant que la SEM SYDELA ENERGIE 44 est actuellement adhérente de l'association et que, dans le prolongement du projet de mandat prévoyant notamment le renforcement du syndicat dans l'émergence des projets d'énergies renouvelable, il est proposé que le SYDELA y adhère également.

Considérant que le coût de l'adhésion est fixé à 1 000€ par an, soit 2 000 € pour les deux années d'adhésion.

**Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver l'adhésion du SYDELA à l'association RÉCIT pour 2022 et 2023 pour le montant de 1000 €/an.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

